



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la Commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 20-2018 - Réponse au postulat pour des vignes
saines et du vin sans glyphosate
Crédit demandé: CHF 80'000.00**

Commission ad hoc

Présidence : Pauline Tafelmacher

Présents : Mmes Odile CUÉNOUD GONZALEZ (remplace M. Yassin Nour), Isabelle KRENGER (remplace Mme Verena Kuonen), Paola ORLANDO MICOLOT, Nicole PANIZZON (remplace Mme Liliane Masson)
MM. Jean-Luc DUVOISIN, Jean-Pierre GALLAY, Dimitri SIMOS

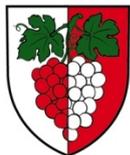
Absent : M. Jean-Marc SOTTAS

La Commission ad hoc s'est réunie le lundi 5 novembre 2018 à la Maison Pulliérane.

Ouverture de la séance : 17h30

Clôture de la séance : 18h40

La Municipalité était représentée par Madame Lydia MASMEJAN, accompagnée de Messieurs Laurent PASQUIER, adjoint du chef de service Sébastien Cornuz qui était excusé, et Basile AYMON, notre vigneron communal. Nous les remercions vivement pour leur disponibilité et pour leur précieuse collaboration.



Conseil communal de la Ville de Pully

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad hoc citée en titre s'est réunie le 5 novembre dernier, dans le but de voter et vous présenter un rapport sur le préavis 20-2018.

Présentation du préavis par la Municipalité

Mme Masmejan précise que ce préavis répond à un postulat, mais que celui-ci va dans le sens de la volonté de la Municipalité de supprimer à terme le glyphosate. Il s'agit d'une volonté politique, mais également contextuelle, car on peut s'attendre à terme à une éventuelle suppression du glyphosate en Suisse. Il est bon d'anticiper afin d'être préparé le moment venu.

En effet, supprimer le glyphosate a des conséquences : les mauvaises herbes appauvrissent la plante, le sol et la qualité du vin. Il y a donc des mesures à prendre et notamment des tests à faire pour continuer à lutter contre ces mauvaises herbes, mais en faisant appel à d'autres technologies. Or, tout ceci implique des investissements financiers.

Discussion

Une certaine confusion ressort des pourcentages mentionnés dans le préavis. Dès lors, notre Municipale et notre vigneron précisent, pour une meilleure compréhension des décisions en cours :

- la démarche vise à supprimer le glyphosate sur l'ensemble du domaine
- il faut quelques années pour opérer cette transition, afin de trouver les technologies de substitution adéquates
- actuellement, 20 % du domaine sont déjà traités en bio, car le cépage est résistant
- la Municipalité souhaite s'engager, pour ajouter 20 % supplémentaires de culture biologique pour commencer, à étendre ou non selon l'expérience réalisée
- le rythme de ces transitions dépendra des tests et des résultats observés, mais l'échéancier est fixé sur 3 à 5 ans

Plusieurs commissaires sont alors surpris par les premières pages du préavis, qui semblent prendre la défense du glyphosate. N'y a-t-il pas là une certaine incohérence ?

Notre Municipale précise qu'ils n'ont aucunement l'intention de défendre le glyphosate, mais qu'ils souhaitaient présenter les chiffres correspondant à son utilisation actuelle par notre Commune. Ceci dit, leur réflexion à ce sujet a débuté il y a un certain temps déjà, et leur volonté est de prendre des mesures.

Pour notre vigneron, c'est une chance d'être soutenu dans cette démarche, car en tant qu'ouvriers, ils sont les premiers concernés. Cela fait des années qu'ils réagissent à ces problèmes d'herbicides. Les plus agressifs ont déjà été éliminés, et ils limitent de plus en plus les zones touchées pour aller vers de moins en moins d'herbicides. Actuellement, ils n'en répandent plus qu'aux pieds des ceps. Selon lui, ce préavis est la suite logique pour aller vers une viticulture plus saine et plus écologique.

Cependant, cela implique plusieurs défis car il va falloir trouver d'autres moyens pour lutter contre les mauvaises herbes. Or, ces moyens doivent être choisis sur mesure selon le type de parcelles (pente, ensoleillement, humidité, etc...). De plus, ce sont bien souvent les conditions climatiques qui déterminent la nécessité de traiter ou non, intensivement ou



Conseil communal de la Ville de Pully

modérément ; chaque année est donc un cas de figure différent. Et il faut bien entendu prendre en compte la qualité du vin au final : le but est que celui-ci soit bon, il faut donc trouver des produits de traitement qui assurent et respectent cette qualité. Dès lors, afin d'aller vers le bio à moyen terme, ils vont tester plusieurs technologies en parallèle pour voir ce qui fonctionne le mieux selon ces différents critères.

Plusieurs commissaires se demandent alors ce que signifie concrètement le « bio » ? Qu'entend-on par là ?

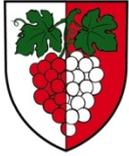
La viticulture biologique signifie de ne plus utiliser de molécules de synthèse pour traiter la vigne. C'est ce que souhaite la Municipalité. Maintenant, certains produits organiques peuvent être très toxiques, surtout selon les doses utilisées : le soufre, le cuivre. Il faut donc aussi manier ces produits intelligemment. À Pully par exemple, ils ne pulvérisent que 2 fois 3kg de soufre par année, contre 50kg dans certains domaines équivalents.

Le processus en cours va donc déjà vers le bio, mais il faut prendre le temps, trouver les bons moyens, voire les bons cépages, plus résistants. Il y a une part d'aventure dans tout ça, car selon le succès observé, la transition sera plus ou moins rapide, ou plus ou moins freinée, notamment par les impondérables comme la météo.

Nous passons alors le préavis en revue, point par point.

Questions sur les différents points du préavis

- Concernant le point 3. *Le glyphosate*, la Municipalité répète que sa volonté n'était pas de défendre le glyphosate, mais de donner un état des lieux exhaustif, notamment au niveau légal.
- Au point 6.2. *Pose de paillage / mulch*, comment se présente ce « mulch » ?
 - Il s'agit d'une bande de 60cm de large, en fibre de bois, que l'on déroule à côté du rang de vigne. C'est assez laborieux, et la difficulté est qu'elle tienne sur le sol ! À Rochettaz typiquement, les renards ont tout arraché, probablement pour attraper les souris...
- Et à quelle fréquence faut-il changer ces bandes ?
 - Idéalement, tous les 4 ans.
- Cela implique une augmentation des coûts liés à la main d'œuvre ?
 - Oui, il y a les coûts d'achat et les coûts de la main d'œuvre. Mais on parle de la main d'œuvre saisonnaire, qui sera plus souvent engagée. Il n'y aura pas d'augmentation du personnel fixe.
- Au point 6.3. *Mécanisation de l'exploitation*, parle-t-on d'outils à essence ou peut-on privilégier le matériel électrique ?
 - Oui, nous avons du matériel électrique, et c'est notre but. Il y a juste quelques soucis encore pour son utilisation en cas de pluie (courts-circuits, électrocution).
- Concernant le point 8. *Aspects financiers*, c'est le « mulch » qui est mis au budget, comme mesure de substitution ?
 - Oui, car l'expérience est en cours justement. L'idée est d'aller au coup par coup, afin d'observer les changements et de réagir en fonction.



Conseil communal de la Ville de Pully

- Au point 9. *Viticulture biologique*, au-delà des 20 % du vignoble prévus en viticulture biologique, pourrait-on produire du vin bio à Pully ?
 - Il faut distinguer la viticulture de l'œnologie biologique : traiter la vigne en bio et produire du vin labellisé bio. En l'occurrence, le vin bio contient quand même des sulfites par exemple ! Le label « Coccinelle » aussi. Seul « Demeter » va plus loin et garantit du vin sans soufre. Car c'est le seul antioxydant pour le vin. Ceci étant, le cahier des charges pour obtenir le label « bio » est très lourd. À Pully cependant, notre vigneron utilise déjà environ 20 fois moins de sulfites que la dose légale : renoncer au label n'empêche donc pas de faire attention et d'être pour le bio.
- Quels seront concrètement les critères alors, pour étendre la production bio du vignoble ou y renoncer ?
 - Le premier critère est avant tout de produire du vin. Donc le verdict tombera lors des vendanges. Si le raisin n'est pas de qualité, il faudra réorienter la stratégie. Mais à terme, le but est de faire du bio, car un retour en arrière complet est exclu. Notre vigneron va avancer d'année en année, et observer et persévérer sur 3 à 5 ans, en aménageant les technologies. Il a bon espoir qu'ils trouveront des alternatives satisfaisantes et probantes à la chimie, tant au niveau de la production qu'au niveau de la qualité du vin.

Vote de la Commission

La Commission recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis N°20-2018, telles que formulées par la Municipalité.

Pour la Commission
La présidente: Pauline Tafelmacher